L'ABEILLE.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON, IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA LOUISIANE.

...UNION... sont conservés.

MERCREDI MATIN, 11 FEVRIER 1835.

Pour les séances de la Législature, et des avis d'encan, voyez le supplément.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 11 février.

Enfin, l'affaire de M. Grymes a été terminée hier. Ainsi qu'il l'avait annoncé, il s'est défendu lui-même, et il a été puissamment aidé, par M. Soulé. MM. Lewis, Lawson, Augustin, Ogden, Brashear et Sparks ont tour-à-tour pris la parole pour soutenir les droits de la chambre et réfuter la défense de l'accusé; nous donnerons demain leurs discours, ainsi que les plaidoiries de MM. Grymes et Soulé. Le jugement de la chambre s'est borné à une réprimande adressée par l'orateur pro-tempore à M. Grymes.

Nous avons reçu hier, par la malle du nord, environ un tombereau de gazettes arriérées, parmi lesquelles il y a néanmoins quelques feuilles des dernières dates; celles de New-York sont du 27 janvier, mais elles ne contiennent rien de nouveau ou d'important.

La question de la candidature à la présidence occupe déjà vivement les journaux des deux ou trois partis politiques, car il faut espérer que nous aurons bientôt aussi notre juste-milieu. Un poète a dit:

"L'arc qu'on tient trop tendu se brise de lui-même!"

Si ce principe est vrai, nous pouvons nous attendre à voir incessamment se refroidir cette exaltation que les deux partis qui se disputent le pouvoir ont poussée si loin depuis quelques années. S'il faut en croire certains bruits de gazettes et certaines prétentions éditoriales à la divination de l'avenir, le héros de notre tiers-parti sera le juge Hugues L. White, du Tennessee; ceux qui le mettent en avant donnent comme un *fait positif* qu'il sera soutenu par les amis les plus indépendants et les plus honorables du général Jackson; et ces voyans imperturbables affirment en outre que le parti du candidat Van-Buren est déjà sérieusement alarmé de la *perspective* du juge White. Nous verrons bien.

Un journal d'outre-mer contient sur le voyage du tigre-empereur Nicolas à travers la Pologne, l'article suivant:

"L'adoucissement qu'on avait promis d'apporter à la condition des prisonniers politiques, n'a pas encore eu lieu. Les femmes qui ont été arrêtées pour n'avoir pas dénoncé leurs maris, sont encore en prison.

"Quelques jours avant l'arrivée de l'empereur, un jugement révoltant a été exécuté contre la sœur de l'infortuné Szpeck, fusillé à Varsovie pour délit politique. Cette jeune fille a été envoyée aux colonies militaires, où elle sera forcée à épouser un soldat russe. Par le même jugement sa mère est condamnée à dix ans de travaux forcés à Wilna. Mademoiselle Karska, qui habitait le palatinat de Keliez, a été arrachée à sa famille et envoyée on ne sait où. Le motif de cette arrestation est, dit-on, la découverte d'une bague portant une devise qui a déplu à la police russe. La présence de l'empereur n'a apporté aucun changement à ces condamnations arbitraires et atroces. Prières et supplications, tout est en vain."

Quand on pense que de tels faits sont vrais, et que les journaux de St. Pétersbourg ne pensent même pas à les réfuter, peut-on ne pas être saisi d'indignation contre les bourreaux qui les ordonnent et les lâches qui les permettent.

Le sergent Andrew Wallace, l'un des vétérans de la révolution, est mort à New-York, le 21 janvier, à l'âge de 105 ans. Ce vieillard avait demandé à ses derniers instants d'être enterré militairement et maçonniquement: sa volonté a été respectée; tout ce qu'il y avait de militaires et de maçons à New-York s'est réuni pour lui rendre les derniers devoirs et accompagner ses restes mortels jusqu'à sa tombe.

Jugement de John R. Grymes.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 9 Février 1835.

(Suite.)

Témoins de la part de M. J. R. Grymes.

M. John Lewis ayant été assermenté de la part de l'accusé, dépose comme suit:

1re. question—N'êtes-vous pas le greffier de la Cour de District du 1er. district, tenant session dans cette ville?

Réponse—Oui, je le suis.

2e. question—Vous souvenez-vous avoir vu l'accusé dans la matinée du 3 du courant. Faites-nous connaître le tems, le lieu, et toutes les particularités qui sont en votre connaissance.

Réponse—Dans la matinée du 3 de février, M. Grymes vint au bureau du témoin, trois ou quatre minutes après 10 heures, par l'horloge de la ville et a raconté au témoin la difficulté qui venait d'avoir lieu entre lui et M. Labranche.

3e. question—Quels étaient vos moyens de connaître précisément l'heure?

Réponse—La Cour entre en session à 10 heures. Le juge est bien exact à ouvrir la Cour, et dans cette matinée il prit son siége au moment que dix heures sonnaient à l'horloge, et M. Grymes entra à peu près quatre ou cinq minutes après que le juge prit son siége. La première affaire sur le rôle des causes de cette matinée devait être plaidée par M. Grymes, et il y vint pour s'en occuper. La batisse où se tient la Cour est adjacente à celle où se trouve l'horloge et dans la salle de la cour on entend distinctement lorsqu'elle sonne les heures du jour.

4e. question.—La distance de la Chambre des Représentans à la maison de Cour, n'est pas presqu'égale à la longueur de la ville; et ne faut-il pas quelques minutes pour faire cette route et combien à peu près!

Réponse—La distance de la chambre des représentans à l'endroit où se tient la Cour de District, est considérable, et le témoin pense qu'il faudrait à M. Grymes, en conséquence de ce qu'il boite, environ 18 ou 20 minutes pour la parcourir.

Thomas Curry, témoin de la part de l'accusé ayant été assermenté, dépose comme suit:

1re. question.—Avez-vous vu l'accusé dans la matinée du trois du courant, constatez l'heure et toutes les particularités que vous en connaissez.

Réponse.—J'ai rencontré M. Grymes dans la matinée du 3 du courant—Le témoin a laissé son bureau qui se trouve auprès de la Branche Banque des Etats-Unis, environ cinq minutes avant 10 heures. M. Grymes s'en allait dans la rue Royale vers la Cour de District. Le témoin le rencontra environ deux minutes après qu'il avait laissé son bureau—Le témoin s'en vint directement à la salle de la Cour suprême.—Les juges n'avaient pas encore pris leurs siéges et ce fut alors que le témoin entendit la rencontre qui avait eu lieu.

M. B. C. Elliot ayant été assermenté de la part de l'accusé, dépose comme suit;

1re. question—A quel temps dans la matinée du 3 du courant avez-vous entendu la rencontre qui avait eu lieu entre l'orateur de la chambre des représentans et l'accusé—Constatez pleinement la connaissance que vous avez des particularités de cette rencontre?

Réponse—Dans la matinée du 3 du courant, j'entendis la rencontre qui avait eu lieu entre M. Grymes et M. Labranche à 10 heures, et tandis que l'horloge de la ville sonnait cette heure, quelques minutes après je vis M. Grymes montant les escaliers qui conduisent à la Cour de District—Le témoin parlant à quelqu'un touchant cette rencontre, demanda si elle pouvait avoir eu lieu pendant que la Chambre était en session; mais conclua par l'heure, qu'elle ne le pouvait pas. Il était dix heures à l'horloge de la ville, qui règle les cours &c.

Charles McMillan ayant été assermenté de la part de l'accusé dépose comme suit:

1re. question.—A quel tems dans la matinée du 3 du courant avez-vous entendu la rencontre qui avait eu lieu entre l'orateur de la chambre des représentans et l'accusé—Constatez pleinement votre connaissance de toutes les particularités de cette rencontre.

Réponse—J'entendis la rencontre de la matinée du 3 du courant à peu près à 10 heures. Le témoin dans cette matinée devait ses arguments sur une cause, dans la Cour des Preuves et à peu près à dix heures, s'arrêtera et entendit les circonstances de cette rencontre, de M. Duplessis, régistre des testamens; remarqua l'heure parce que la question fût demandée par M. Murphy, si la chambre était en session ou non dans ce moment—Il était dix heures à l'horloge de la ville, mais (le témoin) ne regarda pas l'heure à sa montre; il pense que la distance de la Chambre des Représentans à la Cour des Preuves, peut être faite, sans s'arrêter, dans à peu près 12 minutes.

John Sibley, ayant été assermenté de la part de l'accusé, dépose comme suit:

1re. Question—A quel temps, dans la matinée du 3 du courant, avez-vous entendu la rencontre qui avait eu lieu entre l'Orateur de la Chambre et l'accusé; constatez pleinement votre connaissance de toutes circonstances relatives à cette rencontre?

Réponse—Je demeure presque vis-à-vis la maison d'Etat; je me rendis ici à-peu-près 5 ou 10 minutes après 10 heures, et M. Lavergne étant au fauteuil, l'appel nominal ayant été fait et la chambre procédant à ses affaires.

EXTERIEUR.

Paris, 19 décembre.

—On a affiché la nuit dernière le placard suivant sur trois parties du Luxembourg: *Ici est défendu de parler du maréchal Ney.*

—Voici un souvenir de 1815; c'est le jour où l'exécution du maréchal Ney devait avoir lieu: il était six heures du matin et l'antichambre du grand référendaire Sémonville était pleine. Des pairs, comme s'ils avaient craint que la victime leur échappât, avaient couché au palais. On n'avait pas trop osé se fier à la garde royale elle-même pour le service intérieur, et des gardes du corps, déguisés en grenadiers de l'infanterie, avaient offert leurs services, pour le cas où une tentative d'enlèvement serait faite. Ils occupaient des chambres voisines de l'appartement du maréchal. Dans la mansarde au-dessus de la pièce où il avait dormi, étaient des agens de police, et le plafond avait été percé pour permettre jusqu'à l'observation du moindre mouvement.

Un général, D.... revêtu d'un commandement à la place de Paris, se promenait impatient: M. de L........ l'aborde. "Que fait-il en ce moment?—Il se promène de long en large, dit un officier de service.—Oh! bien, reprit D...., le b.... ne tardera pas à se reposer en travers. En effet, dix minutes ne s'étaient point passées, que par les ordres du même D.... des vétérans fusillaient, au bout même de la grande allée du Luxembourg, fusillé le maréchal, dont l'exécution avait été à dessein annoncée comme devant avoir lieu à midi seulement et à la plaine de Grenelle.

La *Chronique de Paris* rappelle un mot historique qui se rapporte au duc de Wellington:

"Lorsqu'en 1815, dit-elle, les plénipotentiaires du peu mis de la chambre des cent-jours se rendaient à Haguenau auprès des alliés, ils proposèrent la combinaison du duc d'Orléans pour remplacer Louis XVIII. Il y eut alors un mot historique du duc de Wellington, "Vous voulez le duc d'Orléans, "messieurs, ce ne serait qu'un usurpateur de bonne maison." Or, cet usurpateur de bonne maison occupe aujourd'hui le trône, ce sont ses ministres qui vont avoir à traiter avec le duc de Wellington; et, quelle que soit l'habileté et la souplesse de Louis-Philippe, la chose sera au moins délicate."

Pourquoi serait-elle délicate? Le duc de Wellington est aujourd'hui le ministre Wellington; le duc d'Orléans est maintenant le roi Louis-Philippe; chacun s'est fait son chemin comme duc. Il n'y a pas de délicatesse là-dedans.—*Idem.*

—Ces jours derniers on a transporté des ateliers du moulage du Louvre, chez un de nos célèbres fondeurs, la statue équestre de Louis XIV, pour être coulée en bronze. Ce monument sera placé dans la cour du palais à Versailles.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Damon, Jackson, N. York, H E Lawrence,
Brick Swan, Snell, Philadelphie, T Toby et co
Frick Tiberius, Stackpole, Philadelphie, G Bedford,
Goel Arab, Haskil, Sisal. L H Gale.

ARRIVES.

Bateau de remorque Post Boy, avec la barque Isabella, le brick Ariel et une goelette. Il rapporte que le navire James Grant, un brick et une goelette étaient à la barre.

Bateau de remorque Natchez, des passes, avec la barque Cambrian et le brick Caroline.

Barque Cambrian, Gouvia, Liverpool.
Barque Isabella, Berga, Matanzas,
Brick Caroline, Tucker, Gibraltar.
Brick Ariel, Bands, Norfolk.
Goel Mechanic, Biddle, de Salem.
Bat a vap Gallipoles, Harrison, Cincinnati.

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque anglaise Mountaineer, ne seront responsables des dettes contractées par l'equipage de ladite barque. 11 fev.

☞ Les consignataires de la barque Cambrian, de Liverpool, sont priés de présenter leurs permis, sous le plus court délai possible. 11 fev.

AVIS.—Le capitaine et les consignataires de la barque anglaise Cambrian, donnent avis qu'ils ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage de ce navire. 11 fév

A VENDRE

UNE négresse nommée Delphine, âgée de 19 ans, depuis 6 ans dans le pays, bonne à tout dans un ménage, garantie des vices et maladies prévus par la loi. Pour les conditions, s'adresser à B. POPULUS,
Rue de Chartres, No. 106.

P. S. si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 25 courant, elle le sera ledit jour en vente publique par F. Dutillet, à la Bourse Hewlett à midi. 11 fév

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON s'assemblera à la bourse Hewlett, aujourd'hui à 6 heures et demie de l'après-midi, sans uniforme. L'objet de cette assemblée étant d'une importance majeure; une réunion complète est indispensable. Par ordre du commandant,
11 fev. J. P. BRYAN, adjud. maj.

BOUCAUTS A MELASSE—350 boucauts à mélasse bien conditionnés et prêts pour être remplis, à vendre par J. THAYER & Co.
11 fev. rue des Magasins No. 29

CUCULLU, LAPEYRE & Co. offrent à vendre—200 sacs de café de la récolte précédente; 200 surons tabac de la Havane en feuilles, de qualité supérieure; 100 surons figues de Malaga; 250 milliers cigares supérieurs de la Havane; 4 caisses châles de soie; 2 do. mousselines imprimées; ces deux articles ont droit au drawback. (11

A VENDRE—LE RESTAURANT DE LA COLONNE VENDOME, rue Madison, no 9, [illegible]. Les propriétaires ne vendent qu'à cause de leur intention de partir. Cet établissement est très bien pourvu de tout. 11 fév—4

28 BARRIQUES vin rouge Médoc; 50 caisses do. en débarquement du navire La Paix, et à vendre par (11 fév) A. ST.-GEORGES.

3 Balles couvertes françaises 3 points, 1 balle couvertes anglaises 15-4; 2 balles linsey-wolsey pour nègres; 4 balles coton lowell pour nègres 3-4 et 4-4; 10 balles coton écrus 4-4; 20 balles nattes en couleurs 5-4 et 4-4; paillassons, devants de cheminées, 10 pièces tapis anglais, à vendre à très bas prix par A. G. COCHRAN,
11 fév no. 43 rue Chartres.

COUR DE PAROISSE, POUR LA PAROISSE et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge—No. 7335—Camille Filhe contre ses créanciers—Sur motion de M. Louis Janin, avocat de H. M. Hart et L. J. Shueller, syndics de l'insolvable dans cette cause, et sur enrégistrement du tableau de distribution des fonds par eux, il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées deduisent d'ici au 23 février courant, les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence.

Par ordre de la cour. Bureau du Greffier, 10 février 1835.
11 fév—5 F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE DISTRICT—Mardi 10 février 1835—A. Easton contre ses créanciers et les créanciers de A. Easton & Brother—Sur motion de M. W. Hoffman Esq., avocat du pétitionnaire, et sur avis donné à la Cour que les notifications aux créanciers n'ont pas été faites de la manière requise par la loi; il est ordonné par la Cour que les créanciers dudit pétitionnaire soient de nouveau notifiés de paraître en pleine cour, le Mardi 3 Mars prochain, à 10 heures a. m., à l'effet de deduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles ledit pétitionnaire n'obtiendrait pas le bénéfice de la loi de cet Etat venant au secours des débiteurs insolvables en état de détention.—Extrait des minutes.
11 fév—3 s, 2ps H. FARRIE, dép. gref.

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR de Paroisse, de la paroisse et ville de la N. Orléans—Je certifie par les présentes, que le 19 janvier 1835, jugement a été rendu dans l'affaire de Pierre de la Cuetta Jr. contre Aurore Francisca sa femme, de la manière suivante:—No. 7515—Pierre de la Cuetta h. d. c. contre Aurore Francisca sa femme—Décrét—Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement de divorce soit entré en faveur de la demanderesse, et que les liens de mariage existant entre les deux parties soient dissouts, et que le défendeur paie les frais du procès.

Nouvelle-Orléans, 24 Janvier 1835.
(Signé) *C. MAURIAN*—Juge.

Jugement enrégistré dans le docket E. page 104. Frais de Cour $19 87 1-2.

En foi de quoi, j'ai, sur les présentes, signé et affixé le sceau de ladite Cour, à la ville de la Nouvelle-Orléans ce 10 de Février 1835, et l'an 59 de l'indépendance des E. Unis. (11 fev—3) *P. A. GUYOL*—dép. greff.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Laneuville, juge conseiller de la cour de la cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, le Samedi 20 février 1835, à 4 heures p. m., sur le rail road, près de la rue de la Victoire, un lot de poteaux et 200 planches, saisis, à la poursuite de F. Beronetti.
Conditions: comptant. B. BEAUREGAD, marshal.
11 fév

R. Salter vs. Paulin.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, Mardi le 24 février 1835, à 4 heures p. m., à mon bureau rue Ste. Anne, no. 30, 2 bois de lits, 1 armoire, 1 buffet, et divers autres meubles saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant. B. BEAUREGARD, marshal.
11 fév

B. Short vs. McCabe.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste Anne, no. 30, Mardi 24 février 1835, à 4 heures p. m., 1 table, 1 side-board et une armoire, saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant. B. BEAUREGARD, marshal.
11 fév

CHEVAL TROUVE.

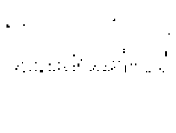

Un cheval noir, sellé, a été trouvé dimanche soir par un petit nègre. Le propriétaire peut le r'avoir, en prouvant propriété, et payant les frais. S'adresser au no. 21, rue de la Vieille Levée, encoignure de la rue Marigny. 11 fév—3

EAU DE FLORIDE.

PLUSIEURS douzaines de bouteilles de cette eau, ainsi que des sangsues, à vendre à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD.
29 janv rue Royale, No. 123.

WANTED—Pontchartrain Rail Road Stock.
fév 9 E. GOTTSCHALK, broker

TOILE d'Irlande, en pièces et demi pièces, damassées 7-4 8-4 10-4 et 12-4 pour nappes, nappes damassées 6-4 x 8-4 10-4 x 12-4, 16-4 x 20-4, toile à drap française 6-4, 10-4 et 12-4, serviettes françaises, dito anglaises, ouvrées anglaises, dito de Russie, nappes grises 8-4 toile 8-4 x 10-4, 12-4 et 14-4, toile grise, colette, &c. reçu, et à vendre par A. G. COCHRAN,
11 fév no. 43 rue Chartres.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages, et offre à vendre à très bas prix, les marchandises suivantes: mouchoirs, imitation madras, mouchoirs nansouk dito, mouchoirs de batiste, dito coton, fichus hernanis dito gaze blonde, dito bobbinet, dito tulle blondes pour robes de bals, schals 10-4, hernanis brodés, schals, voiles, bobbinet blancs et noirs, bonnets d'enfans en batistes, perkales, nansouk, mousselines Suisses unies, brodées et à raies, perkales brochée, mousselines à carreaux, mousselines à moustiquaires, dito à rideaux, dito brochées, indiennes rouge, françaises, franges. Un superbe assortiment de canezous, fichus, pélerines à longs bouts en bobinet et en mousseline, fleurs artificielles, gants fourrés pour dames, dito pour hommes, bas de coton, dito superfin, dito brodés, bas de soie uni, brodés, noirs et blancs, bretelles de coton, dito gomme élastique, dito soie, gros-de-naples noirs, taffetas d'Italie 5-4 gros des Indes, pékins &c, &c.
11 fév A. G. COCHRAN, no. 43 rue Chartres.

MARCHANDISES SECHES.

BEAU satin, gaze, gants de peau, toile d'Irlande, toile à draps, ouvré, flannelle de différentes couleurs indiennes, bas, mouchoirs, châles, rubans et fleurs artificielles, en débarquement et à vendre par ANDREWS & FRERES,
11 fév no. 19 rue Chartres.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves—paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—vente par le régistre des testaments. Samedi, 14 mars 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, pour le compte de la succession de feu Maurice Crowell, l'esclave BETSEY, âgée d'environ 45 ans.

Conditions de la vente: 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la Cour
W F C DUPLESSIS, reg des testa.

N. B. l'acte de vente sera passé pardevant Félix Grima esqr., not. public, aux frais des acquéreurs. 11 fév

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner—(Salut.)—Qu'il soit connu que attendu que Jean Olié demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régistre des Testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé: 'acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires' approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu de deux ordres ou décrets rendus par l'honorable Charles Maurian juge de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans la succession de feu Jean Louis Trudeau et sur l'application des héritiers dudit défunt, lesquels deux ordres ou décrets sont datés, savoir: le premier le 4 novembre 1834, et le second le 15 décembre 1834, je soussigné Register des Testamens ai mentionné, ai adjugé le 3 février 1835, audit Jean Olié comme le dernier et le plus fort enchérisseur, les esclaves ci après décrits, savoir:

Nelly alias Victoire, négresse âgée d'environ 25 ans, domestique de maison, et gardienne d'enfans, avec ses trois enfans Estell, mulâtresse âgée d'environ 5 ans, Jules, nègre âgé d'environ 2 ans et Rosette négrite, âgée d'environ 14 mois adjugés audit Jean Olié pour le prix de mille trente piastres.

Conditions de la vente: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations aux esclaves ci-dessus décrits en conséquence d'un défaut ou forme dans l'ordre, le décrêt ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées à avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau (L. S.) de ladite Cour des Preuves, ce septième jour du mois de fevrier A. D. 1835
11 fév W. F. C. DUPLESSIS, register

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Lundi, 23 mars 1835 et jour suivant, s'il y a lieu, à 10 heures du matin—En vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves de cette paroisse, en date du 7 du présent mois, à la requête du sieur Adolphe Sorapure, syndic des créanciers de la succession de la dame Joséphine Champagne, décédée la veuve de feu Pierre Brou, il sera exposé en vente publique, par le juge de la cour des preuves de la dite paroisse, sur l'habitation ci-après décrite, 1. les biens mobiliers et immobiliers appartenant en totalité à la dite succession, 2. du consentement des sieurs Pierre A. Becnel, Florestan Becnel et Valsain Brou, les biens mobiliers et immobiliers appartenant conjointement et par indivis à la dite succession et aux dits sieurs P. A. Becnel, F. Becnel et V. Brou.

Biens appartenant en totalité à la dite succession;

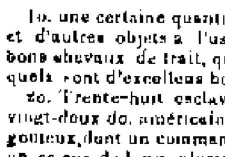

1o. Une maison de 30 pieds carrés, divisée en cinq appartemens, une petite cuisine, un petit magasin, un four et l'entourage de la cour dans laquelle se trouve le tout; les dits établissemens seront vendus pour être enlevés dans un délai qui sera annoncé au moment de la vente; douze couverts et une cuillère à soupe en argent, une certaine quantité de meubles, meubles; et divers ustensiles et effets de ménage.

2o. James, nègre américain, charretier, laboureur, d'environ 26 ans; Charles, nègre de domestique, d'environ 17 ans; Mary, négresse américaine, cuisinière et blanchisseuse, d'environ 26 ans avec son fils Hiler, de 3 ans; Clotilde négresse créole de 18 ans, bonne domestique; Voltaire et Jean Baptiste, négrillons, orphelins, le premier de 4 ans et le second de 22 mois.

Biens dont un sixième indivis appartient à la dite succession, et dont les cinq autres sixièmes indivis appartiennent aux dits sieurs P.A. Becnel, F. Becnel et V B. Brou.

1o. une certaine quantité d'instruments aratoires, d'outils et d'autres objets à l'usage d'une habitation, plusieurs bons chevaux de trait, quelques bêtes à cornes, parmi lesquels sont d'excellens bœufs domptés.

2o. Trente-huit esclaves, savoir: dix nègres créoles, vingt-deux do. américains, trois do africains, jeunes et vigoureux, dont un commandeur, un tonnelier, deux sucriers, un scieur de long, plusieurs charretiers, laboureurs, et un nègre capable de diriger une machine à vapeur.

3o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississippi, ayant seize arpens deux tiers environ de face sur soixante quinze arpens ou environ de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle du sieur Marcellin Haydel et du côté d'en bas par celle du sieur Séraphin Hymel, ensemble les dépendances de la dite habitation, consistant en deux maisons principales, un magasin à vivres, une cuisine, quelques cases à nègres, une sucrerie, un moulin à vapeur, une purgerie, et une belle plantation en cannes.

CONDITIONS;

Biens appartenant en totalité à la dite succession:

La maison et ses dépendances, payable à un an de terme, à compter du jour de la vente; les autres biens mobiliers payables pour toute somme jusqu'à cinquante piastres inclusivement, comptant; et pour toute somme au-dessus à six mois de terme, à dater de la dite vente.

Les esclaves payables, moitié dans un an, et l'autre moitié dans deux ans à compter aussi du jour de la vente, le tout en billets endossés à satisfaction, payables, ceux à fournir pour le mobilier au bureau du greffier de cette paroisse, et ceux à fournir pour les esclaves, au domicile de la banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, avec réserve et hypothèque sur les dits esclaves jusqu'à parfait paiement.

Biens dont un sixième indivis appartient à la dite succession, et dont les cinq autres sixièmes indivis appartiennent aux sieurs P. A. Becnel, F. Becnel et V. Brou.

Les objets mobiliers, payables comptant; les esclaves payables un tiers comptant, un tiers dans un an et le dernier tiers dans deux ans à compter du jour de la vente.

L'habitation payable, un quart comptant, un quart dans un an, un quart dans deux ans et le dernier quart dans trois ans, à compter du jour de la vente. Les billets à fournir par les acquéreurs devront être par coupons, endossés à satisfaction; portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et être payables à la Banque de l'Union de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.

Les frais d'acte de vente, d'inscription et de radiation et d'hypothèque seront aux frais des acquéreurs.

Paroisse de St. Jean Baptiste, 9 fev 1835.
OCT. LE BLANC, juge.
11 fév—4, 1ps

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, jugé, 30 janvier 1835.—No. 9036 Medolico Thomas, h. c. l. vs. ses créanciers. La cession de propriétés faite par le pétitionnaire est acceptée par la cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu le Samedi, 14 février prochain, en l'étude d'Adolphe Mazureau, not. public, pour y délibérer alors sur les affaires du pétitionnaire, ce qu'attendant toutes les procédures contre sa personne et ses biens sont interdites.
Par ordre de la Cour,
31 janv—3 P. A. GUYOL, dép. gr.

CHANDELLES &c.

300 Boîtes blanc de baleine,
350 do chandelles de suif,
130 do do cire,
1100 do savon première qualité No. 1,
A vendre par Wm. G. HEWES & Co.
30 janv rue du Camp no. 47.

CAFE DE LA HAVANE.

140 Sacs, café de la Havane première qualité, en débarquement de la Goelette Guadeloupe, à vendre par W. G. HEWES & Cie.
20 janv rue du Camp No. 45.

BANQUE D'UNION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 9 fév. 1835.

A UNE assemblée du bureau, tenue ce jour, présens, MM. M. Morgan, D F Burthe, G J Tricou, W M Lambeth, G Dillingham, F Frey, L A Ducros, S W Oakey, J P Frerot, G Burke, Lucien Hermann, Geo. Green.

M. Morgan fut unanimement réélu président. Par ordre du bureau, J B PERRAULT, caissier.
10 fév

ON a besoin d'un commis de premier ordre, qui ait travaillé dans une des premières maisons de cette ville. S'adresser au no. 78, rue St. Louis. 10 fév.

UNE dame qui pendant 20 ans, a soigné l'éducation de jeunes demoiselles de distinction, en Europe et en Amérique; désire trouver dans une famille respectable de cette ville (ou résidant à la campagne) une place d'institutrice où ses talens et son expérience pourraient être appréciés; elle connaît le dessin, et parle les langues française, anglaise, italienne et espagnole, et en général possède à l'exception de la musique, les connaissances requises pour instruire et diriger la jeunesse. Les meilleurs témoignages seront offerts sur la dite dame si l'on veut bien s'adresser après 2 heures après-midi, au no. 141 Remparts, ou au docteur Thomas. 10 fév—1 ☞

EN débarquement du navire La Paix, capt. Rou venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés, 40 demi barriques de vin blanc de Sauterne, de l'année 1827. 6 demi barriques do vin blanc de Carbonnieux, de l'année 1828.

En magasin provenant de divers envois précédents, excellent vin vieux en barriques et en caisses.
10 fév J. B. & F. LABATUT & Co.

10 Piastres de Récompense.

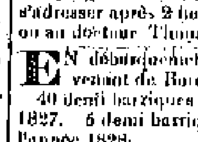

Parti marron, il y a environ une semaine, un nègre nommé FIELDING, appartenant à la succession de Edward McHugh, débiteur insolvable. Il est bien fait, d'environ 5 pieds 8 pouces, d'un teint clair, hésite dans sa prononciation, n'a aucune marque sur lui, on ne peut décrire ses vêtemens, car il en possédait plusieurs et s'habille bien; la récompense susdite sera donnée à quiconque le conduira au no. 222, rue des Magasins.

Les maîtres de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas recevoir le dit nègre, sous peine d'encourir l'application de la loi. 10 fév—6

10 Piastres de Récompense.

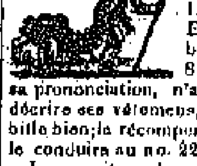

La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera et conduira en prison un mulâtre appelé THOMAS, qui appartenait autrefois à M. Goodale; il a environ 15 ans, il parle français et anglais, a un bon maintien et sous le rapport physique tout parle en sa faveur, il est très diligent et excellent domestique de maison, il est probable qu'il soit employé dans quelque maison de pension du faubourg d'en haut.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne point recevoir à leur bord le dit mulâtre sous peine d'encourir l'application de la loi.
T. J. HERRIES.
Bayou St. Jean, 10 fév—3ps

POMMES & PATATES à VENDRE—En débarquement du navire Vicksburg, 50 barrils de pommes; 50 do de patates. S'adresser à James Torham, retraite des Marins, entre les deux marchés. 9 fév—3

AVIS.—A. DE VAUDRICOURT, ayant définitivement fixé son domicile dans cette ville, prévient le public et ses amis qu'il se propose de donner des leçons de Musique et de Dessin. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent s'adresser à M. E. Johns, rue de Chartres. 9 fév—8

EN déchargement du navire La Paix, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 20 pipes eau-de-vie cognac; vins vieux de Château-Latour et Giraud Larose, en caisses de 24 demi-bouteilles; prunes en boîtes gallons sergés; favenrs, florences, marcelinettes, bas de soie, bas de coton, indiennes françaises, alepines et d'importation antérieure; listons, mouchoirs, bolisis et un grand assortiment de vins en barriques et en caisses, le tout ayant droit au drawback.
9 fév OSMIN BIGOURDAN.

CARACTERES D'IMPRIMERIE.

UN assortiment de caractères neufs, convenables pour une petite imprimerie, à vendre par Wm. McKEAN,
9 fév encoig. du Camp et Commune.

50 BOITES citrons frais, à vendre par
9 fev J. THAYER et co.

RESINE.—100 barrils résine en magasin et à vendre par [9 fév] J. THAYER et co.

DOUBLONS en demande par J. THAYER et co.
9 fev rue des Magasins, no. 29.

400 BARILS pork prime et mess; 40 do beuf mess, quelques demi-barrils do; 240 douzaines de vitres 9x10, 10, 12 et 18, à vendre par
9 fév FORSYTH, GOODWYN & co

BALANCES d'un genre nouveau, à vendre par WHITE & c
9 fév rue de la Douane, no. 2

FRUITS.—2000 tambours figues de Smyrne; 1000 do raisins sultane; 500 barrillets de Carrabuba, à vendre par WHITE & co.
9 fév rue de la Douane, no. 20.

FARINE ET WHISKEY.—600 Barils Farine; 50 barils Whiskey rectifié, en débarquement, &c. A vendre par ORAIN & MIGNON,
16 janv Rue de la Nouvelle Levée, No. 7.

ON demande un professeur pour la langue française dans une institution de cette ville. On désire qu'il ait de bonnes recommandations, s'adresser au bureau de l'Abeille. 3 fév

HABITATION A VENDRE.

LE soussigné offre à vendre à des termes avantageux une habitation située à la paroisse Ascension, sur la rive droite du fleuve, à huit milles au dessus de Donaldsonville, à usage de sucrerie, avec une sucrerie en briques et moulin en fer horizontal, et de quoi planter $100 arpens de cannes. Elle a environ 16 arpens de face, lignes parallèles, et 60 arpens de profondeur et appartenant ci-devant à L. Landry.

Pour les termes et conditions, s'adresser au soussigné à Donaldsonville.—Le 10 janvier 1835.
16 janv—2ps,1m N. LANDRY.

AVIS—Le soussigné partant pour France, a l'honneur de prévenir ses connaissances, qu'à dater du 8 février prochain, il vendra ses marchandises au prix coutant.

Tous ces articles étant achetés aux encans, sont à très bon compte, et conviennent surtout aux petits marchands de la ville et de la campagne.

Si quelques marchands désiraient acquérir le tout, il pourrait prendre des arrangemens convenables.

Il prie en même temps les personnes qui lui doivent, de venir solder leurs comptes.
Jno. ARMANDO,
27 janv—7 rue St. Pierre, no 21, vis-à vis la P. d'arm

Jean Hall & Co. contre *J. W. Junkin.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire. j'exposerai en vente publique à la cour de paroisse dans et pour la paroisse de Jefferson, à midi, le 16 février, 1835, la moitié indivise de la propriété ci-après décrite, deux lots de Terre situés dans le faubourg des Religieuses dans la paroisse de Jefferson, s'adjoignant l'un à l'autre et désignés par les Nos. 1, 2 sur un plan fait par F. Zompel député voyer fait le 15 avril 1833. Lesdits lots mesurent chaque 31 pieds un pouce de face à la rue St. Amant, 29 pieds 10 pouces 2 1-2 lignes de largeur dans la profondeur; le lot No. 1, mesure 100 pieds 2 pouces 6 lignes sur la rue St. André, 135 pieds sept pouces six lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 2; le lot 2, mesure 181 pieds 7 lignes sur la ligne qui le divise du lot No. 3, suivant le plan, le tout mesure américaine. Soit dans l'affaire ci-dessus pour satisfaire la demande du plaintif.
Conditions—Comptant.
26 jan 1835. J. CHARBONNET, shérif.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, que le départ de l'un d'eux étant fixé très prochainement pour France, et se chargeront de faire exécuter dans le dernier genre, toutes espèces d'habillemens, et en général tout ce qui concerne leur état, ils se chargeront également de toutes autres commissions qui leur seront confiées. Ils espèrent que l'exactitude qu'ils ont toujours mis à remplir le vœu du public, leur continueront la confiance et le patronage qu'ils ont si justement mérité.

N. B—Tous ceux qui désirent se faire confectionner des habits en France, sont priés de passer à leur magasin, afin d'inscrire leurs noms sur la liste qui est ouverte à partir de ce jour jusqu'au moment du départ de l'un d'eux.
2 fév—1m BARBARIN & HILL.

Le Cours des Leçons de

L'ECOLE DE MEDECINE

DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves.
THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pr ☞ Doyen de la faculté.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur, avec chambre sur son pont, le MOGUL, capitaine John F. Hunt, sera prêt à recevoir du fret mercredi le 12 du courant; ayant la majeure partie de son chargement prêt il partira pour les dits ports mardi, le 17 du courant. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à
10 fév FORSYTH, GOODWYN & co.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

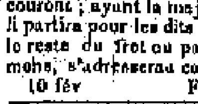

Le bateau à vapeur bien connu, le HOMER, capitaine W. Guy, ayant la majeure partie de son chargement prêt, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, tant dans la chambre que sur le pont, s'adresser à bord ou à TOURNE & BECKWITH,
11 fév rue de la Nlle. Levée, no. 2 et 23.

☞ Le Homer étant passé par le canal, son fret sera dans la suite déchargé sur le quai de Louisville.

POUR LIVERPOOL.

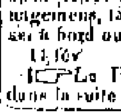

La barque fine voilière et doublée en cuivre, la CAMBRIAN, capitaine Gowland, pour fret ou passage s'adresser à HARRISON, BROWN & co.
11 fév rue Royale, no 117.

POUR LE HAVRE.

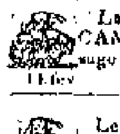

Le navire de première classe CRESCENT, capitaine Rogers, partira dans quelques jours. Pour fret de 150 balles coton ou passage, s'adresser à bord ou à F. PERRET & GALLY,
11 fév Rue Toulouse.

POUR LA MOBILE, (par le fleuve)

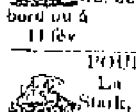

La goelette paquebot SARAH, capitaine Stark, est maintenant prête à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti ou à
TOURNE & BECKWITH,
9 fév Nlle.-Levée, no 23 et 29

POUR LA HAVANE.

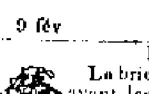

La brick CONSTANCIA, capitaine Fabregas, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser à bord ou à J. PRATS et FILS.
7 fév rue Ste. Anne, rue 53.

POUR LA HAVANE

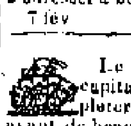

Le beau brick de première classe, SABINA, capitaine Julia, a besoin de 400 barrils, pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
7 fév J. PRATS et FILS.

GRAND CONCERT,

VOCAL ET INSTRUMENTAL,
SUIVI D'UN
BAL PARE,
Au bénéfice de Mr. F. KROLL.
MERCREDI 11 février 1835.
Dans la salle de bal de M. Davis.

PROGRAMME.
Première Partie.

1°. Ouverture de la Gazza Ladra, de Rossini, exécutée à grand Orchestre, par MM. les artistes du théâtre.
2°. Air varié pour la Clarinette, par F. Beer, exécuté par F. Kroll.
3°. Una Voce, air de Rossini, chanté par M. Curto.
4°. Nocturne pour Harpe et Cor, par Bohesa et Dupont, exécuté par Madame Zimmer, et M. Lehmann.
5°. Romances chantées par Mademoiselle Dupuis et M. Baily.

SECONDE PARTIE.

1°. Ouverture de Robin des bois,
2°. Air du Maître de Chapelle, musique de Paer, chanté par M. Baily.
3°. Air varié pour le hautbois, exécuté par M. Vallière.
4°. Romances chantées par M. Heymann.
5°. Variations brillantes et concertantes sur un motif du Comte Ory, pour piano et clarinette, par Fessy et Beer, exécutées par MM. Norès et F. Kroll.

Prix d'entrée:—$1.
☞ Le Concert commencera à 7 heures précises.
10 février.

POUR DIMANCHE & JOURS SUIVANS,
SPECTACLE NOUVEAU.
TABLEAUX ANIMES DU MEXIQUE.

M. PERINOR ayant pris l'ancien local du panorama de Waterloo, offrira au public des effet surprenans de peinture et de mécanisme. Le spectacle sera varié par des métamorphoses, qui en produisant tour à tour des veilles surprises, charmeront, selon son attente, les yeux du public occupés à pénétrer les mystères des prestiges qui lui seront offerts. 11 fév—3

SALLE D'ORLEANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer ses élèves et le public en général, qu'à la demande de plusieurs familles, il donnera à son bénéfice, mercredi 18 février, un

Grand Bal Paré et à Caractère

précédé d'un

BAL D'ENFANS aussi PARE et à CARACTERE.

Ces bals étant en même temps parés et à caractère, les personnes qui ne voudront point se déguiser seront également admises.

L'entrée sera refusée à quiconque se présenterait masqué. Prix, grandes personnes, $1—enfans, 50 cents

SALLE D'ORLEANS.
SAMEDI PROCHAIN, 14 FEVRIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, $1,50.
Les dames ne seront admises qu'avec un billet delivré par l'administration.

SALLE DE BAL
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.
MERCREDI, 11 FEVRIER 1835,

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée—Cavaliers $1,00
Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes, chapeaux, manteaux &c. 11 fév

SALLE WASHINGTON.
Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
MERCREDI, 11 FEVRIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée pour les cavaliers, $1,00

SALLE D'ORLEANS.
ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE

Washington.

UNE souscription est ouverte pour célébrer l'anniversaire de la naissance du Grand Washington, par un bal et souper. Les personnes qui désirent y souscrire, sont priées de vouloir s'adresser chez M. J. Davis, où la liste est déposée. Le jour du 22 février se trouvant un dimanche, le bal et souper annoncé plus haut aura lieu le lundi 23 février.

Prix de la souscription........$10 7 fév

SALLE DE BAL.
Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

LES souscripteurs aux trois bals parés de société, sont prévenus que le 1er. aura lieu vendredi 13, le second vendredi 20; et le 3e vendredi 27 février courant.

Les étrangers pourront se procurer des billets le soir du bal. 11 fév

DERNIERE SEMAINE

La Dernière de la Belle Menagerie.

A l'encoignure des rues du Camp et de Poydras,

CETTE superbe ménagerie contenant 100 animaux et vans, sera positivement fermée le 15 de ce mois.

On donnera à manger aux animaux tous les soirs, en présence des spectateurs, c'est dans ce moment que ces animaux féroces montrent le plus évidemment leur caractère.

Priq d'entrée....50 cents—Enfans et domestiques 25ct
2 février

DEVANT CLORE SOUS PEU!
EXHIBITION.
Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis-à-vis le théâtre américain,

DES deux grands portraits représentant la tentation D'ADAM & D'EVE,

et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe.

Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.

Entrée....50 cents.

La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

Exhibition.

D'UNE galerie de cent tableaux originals par, les maîtres les plus éminents, parmi lesquels se trouve le célèbre tableau de Vénus de Istians, de la galerie de Dresde, apporté d'Europe dernièrement, et qui a paru dans les Etats-Unis, avec le plus grand succès.

Aux arcades de M. Banks. L'entrée est dans la rue Natchez.

Prix d'entrée 50 cents, enfans 25 cents.
☞ Ces tableaux sont offerts à vendre à l'amiable.
23 janv—30

10 Piastres de Recompense.

Parti marron le 8 janvier, de l'habitation de feu Jacques Vicknér, de la paroisse St. Jean Baptiste, le mulâtre américain SAM, âgé d'environ 22 à 23 ans, taille de 5 pieds 6 pouces. Il est bien constitué, il a une forte barbe deux larges cicatrices sur l'estomac et le regard sournois.

Pour récompense ou autre information s'adresser à la Nouvelle-Orléans chez
6 fév BLANC & BRUGIER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE et MOSSY et GARIDEL,
Vente des terrains de la ville.

IL sera vendu le jeudi, 12 février courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, sans réserve, 73 terrains de 16 pds de face sur différentes profondeurs, situé sur le passage établi par ordonnance du conseil de ville, entre les rues St.-Louis et Conti et entre Conti et Bienville. Considérant la situation centrale de ces terrains, et les forts loyers payés dans ce voisinage, on ne peut espérer de placer des fonds avec plus de sûreté et d'une manière aussi avantageuse que dans l'achat de ces terrains. Les acheteurs seront tenus de bâtir en conformité au plan exposé à la Bourse. Tout établissement, tel qu'écurie, forge, manufacture de savon et autre qui pourrait être nuisible au voisinage, en sont exclus. Cette condition rendra ce passage très convenable pour bureaux, études et magasins de marchandises fines et articles de goût. Cette affaire est pour terminer une affaire, et se fera sans réserve à 12, 18 et 21 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement paiement. Les plans des dits terrains et de la façade des maisons sont déposés à la Bourse. Les actes de vente seront passés pardevant T. Séghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. La vente commencera par les terrains de la rue Bienville. On vendra le même jour les bâtisses sur les dits terrains, et elles devront être sous 30 jours enlevées par l'acquéreur.
11 fév

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse—pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 18 de décembre 1834.—Il sera vendu le Jeudi, 12 mars, 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après désignées, abandonnées à ses créanciers par madame Aimée Brolé, femme séparée de biens du sieur Edouard Gottschalk, savoir:

La moitié indivise d'une maison et terrain situés rue Casacalvo, au faubourg Marigny; le terrain à 60 pieds face à la rue Casacalvo, sur 120 pieds de profondeur et n'est qu'à 120 pieds de distance de l'encoignure des Champs Elysées. La maison court 4 appartements et cabinets, il y a dans le fond cuisine, chambres à domestiques, et écurie.

Conditions: $700, comptant et le reste le 20 décembre 1835.

278 terrains situés dans la ville de Magnolia dans la Floride, mesurant chacun 75 pieds de face sur 150 de profondeur, d'après le plan qu'il sera exhibé le jour de la vente. La ville de Magnolia établie il y a environ 8 ans, exporte aujourd'hui près de 20,000 balles de coton, et promet de rivaliser la Mobile, dans peu d'années, elle a des paquets qui font régulièrement des voyages à New-York, et plusieurs améliorations (entre autres un rail road qui conduit à Talahassée), le siége du gouvernement, qui donne une grande valeur à ces terrains. Il est probable qu'il n'y aura pas de taxes à payer pendant plusieurs années. Les tiers indivis de cette propriété appartient à M. Js. Gottschalk, qui consent à la vente du tout.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de credit, le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant M. Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11 fév—1ca

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu, à leur magasin d'encan, Mardi 17 du courant, 1 caisse coutellerie fine, anglaise, &c. &c.
11 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu, Samedi 21 février, à midi, à la Bourse, un terrain avec les bâtisses qui sont dessus, situé dans la rue Louisa, ayant 64 pieds de face sur 211 pieds de profondeur, entre les rues de la Levée et Clara, bien connu comme ayant servi de résidence à feu M. Henry du Enlu, borné d'un côté par la propriété de M. Pierre Salvant, et de l'autre par celle de mlle. Boone.

Conditions: l'acquéreur répondra du paiement de deux billets, chacun de la somme de $13 3 66 2-4 payables le 10 mai 1835 et 1836, pour lesquels la propriété est maintenant hypothéquée. Pour le surplus, on désignera les termes au moment de la vente. L'acte de vente sera passé pardevant M. Y. Lewis. Le plan est exposé à la Bourse.
11 fév

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le Samedi 14 de février, à la Bourse de Hewlett, à midi, les propriétés suivantes:

Trois terrains situés dans le faubourg Tréme.

N°. Un terrain à l'encoignure des rues Ste. Anne et Marais, ayant 31 pieds 11 pouces 3 1-2 lignes sur la rue Ste. Anne.

N°. 2, contigu au no. 1, ayant 31 pieds 11 pouces 5 1-2 lignes dans la rue Ste. Anne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

N°. 3, ayant 27 pieds 10 pouces 5 lignes sur la rue des Marais, et 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Aussi, une maison à étage, en briques entre poteaux très bien finie et contenant: 2 chambres, 2 cabinets, galerie de chaque côté, avec cuisine, maison à domestiques &c. et se loue à présent à raison de 18 piastres par mois.

Conditions de vente: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Y. Lewis notaire public, aux frais des acquéreurs. Les plans sont exposés à la Bourse. 11 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu Samedi 21 Février 1835, à midi, à la bourse Hewlett, à la folle enchère de M. E. J. Avery, les esclaves ci-après décrits, appartenant à E. J. Avery, achetés par ledit Avery à l'encan qui eut lieu le 31 Janvier dernier, et pour l'achat desquels esclaves il n'a pas rempli les conditions de la vente.

1 Jack, âgé de 20 ans,
2 Adams, âgé de 20 ans,
3 Tom, âgé de 16 ans,
4 Michel, âgé de 25 ans,
Tous maçons, plâtriers, bons à tout et pleinement garantis.

Conditions: 12 mois de crédit, à partir du 31 Janvier 1835, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque.

Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Boswell, not. pub. aux frais des acquéreurs. 11 fév.

AUX HABITANS ET AUTRES.

IL sera exposé ce jour en vente publique, par J. Le Carpentier, en face de la bourse, à 11 heures—1 la pompe à feu construite à Philadelphie, y compris les conducteurs aspirants, et de plus 100 pieds de conducteur ordinaire, le tout en bon état. Cette pompe coûta près de 1600 piastres il y a environ 3 ans, et sera vendue positivement au plus haut enchérisseur, à 30 jours de crédit ou 1 1-2 pour cent de déduction payant comptant. 11 fév

Vente de Faïence à l'Encan.

IL sera vendu, à l'encan par J. B. Blache, le mercredi, 18 février à 10 heures du matin, au magasin de MM. S P. Bowers, no. 43, 300 paniers de Faïence de la marque de Clew, contenant un excellent assortiment.

Conditions au-dessous de $300, comptant: de $300 à $500, 4 mois; de $500 à $1000, 6 mois, au dessus de $1000 8 mois, en billets endossés à satisfaction. Les catalogues seront distribués samedi matin 14 du courant. 11 fév

PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu samedi, le 14 du courant, à midi, à la Bourse: le nègre SAAL, d'environ 29 ans, excellent sujet, très fidèle, bon conducteur de dray, et est propre à avoir soin d'un magasin.

Conditions: 6 mois de crédit en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque.

Aussi, l'esclave MADISON, *griffe*, bon cuisinier et charretier, d'environ 23 ans, garanti. Conditions comme ci-dessus. 10 fév

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 12 de février, à la Bourse de l'Arcade, à être enlevés sous 14 jours de la vente, tous les matériaux de la maison et cuisine joignant à un nouveau comptoir de la banque commerciale dans la rue des Magasins. 10 fév

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le mardi, 17 du courant, à 4 heures de l'après midi, dans la rue des Remparts no 63;

Les meubles de la dite maison, consistant en un side-board, sofa, tables, chaises, tapis, bois de lit &c. &c.

Aussi, une fourniture de cuisine. 9 fév

PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu, sans réserve, le mercredi 11 du courant à 11 heures du matin à son magasin d'encan, 1 pompe à incendie, construite à Philadelphie, et 50 pieds de conducteur rivelé en cuivre, le tout garanti en bon état—on essayera la pompe avant la vente.

La dite pompe a été acquitée ici pour le compte de M. Maunsel White. 5 fév

PAR J. LE CARPENTIER.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, daté le 28 janv. 1835, il sera vendu le jeudi 12 février 1835, à 10 heures du matin dans la rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Royale, tous les effets mobiliers abandonnés par A. B. Lamusse à ses créanciers. Conditions: Les sommes au-dessous de $100 comptant, et au dessus de $100; 60 jours de crédit en billets endossés à satisfaction. 4 fév

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu jeudi, le 12 de février, à midi, à la Bourse d'Hewlett, une mulâtresse nommée LEA âgée d'environ douze ans, elle est domestique de maison, un peu couturière, parle français et anglais et est garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L. H. Féraud, not pub., aux frais de l'acquéreur. 3 fév

CAFE DU COMMERCE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir le susdit établissement situé encoignure Chartres et St. Louis.

La buvette sera toujours approvisionnée des meilleures boissons et l'on trouvera constamment du café, thé et chocolat, bavaroise et bishop. Le soussigné espère par son zèle et son empressement de mériter l'approbation des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
3 fév—10 LOUIS SALMON.

LE DR. MAC-MAHON a transporté son atelier au No. 178, rue la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts. 25 nov—2